

DESOGERME NMI - Gamme viticole

DÉSINFECTANT BACTÉRICIDE LEVURICIDE HOMOLOGUÉ



- Permet un dosage sélectif, qui épargne les levures de fermentation.
- Homologation bactéricide à 1% (Ministère de l'agriculture).
- Testé à 2% sur les levures *Brettanomyces* (test ITV de Tours).
- Action algicide.
- Produit utilisable en Agriculture Biologique*.
- Non classé toxicologiquement aux doses d'emploi et non mutagène
- Non-moussant, sans odeur et ininflammable.
- Compatible avec le contact alimentaire.
- Applicable sur tout support, notamment le bois.

CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide limpide incolore, inodore et non moussant.
- Densité : $1,00 \pm 0,01$ à 20°C .
- Miscible en toutes proportions dans l'eau.
- pH : $7,6 \pm 0,3$.
- Ininflammable : point éclair : néant.
- Solution aqueuse d'un sel de Biguanide (40 g/litre). Notifié pour la directive biocide CE 98/08.
- **DESOGERME NMI** ne contient ni ammonium quaternaire, ni composé phénolique, ni hypochlorite (chlore), ni solvant.
- **DESOGERME NMI** est incompatible avec les anioniques et les bases fortes.
- **DESOGERME NMI** est en général peu compatible avec les détergents : procéder d'abord au nettoyage avec détergent, puis désinfecter.
- **DESOGERME NMI** est autorisé en **Agriculture Biologique**.
règlement CEE n°2092/91.

CARACTÉRISTIQUES BACTÉRIOLOGIQUES ET TOXICOLOGIQUES :

- Microbicide puissant à large spectre d'activité, très actif sur les bactéries Gram + et Gram -, très actif sur les algues, actif sur *Aspergillus* et *Candida*, inactif en 24H sur *Penicillium*, inactif sur les mycobactéries ou sur les spores bactériennes.
- Testé à 2% sur la levure *Brettanomyces* par l'ITV de Tours (levuricide sélectif, ne touche pas aux levures d'élevage pour la fermentation).
- Actif même en présence des matières protéiques (sang, lait, peptone...), actif en milieu faiblement acide ou faiblement alcalin. Efficace en eau dure.
- Irritation oculaire : **DESOGERME NMI**, administré au lapin Albinos, n'a provoqué aucune irritation oculaire à 1 / 1000 (0,1 %).
- Toxicité : **DESOGERME NMI** n'est pas toxique pour les daphnies à la dilution de 1/100 000.
- DL 50 : **DESOGERME NMI** n'a pas révélé de signe de toxicité lors du maximum administrable 15 g/kg) par voie orale, chez le rat de race Sprague

Dowley.

- **DESOGERME NMI**, dilué à 1/100 000 n'entraîne aucune mortalité du poisson en 16 heures.
- Diminue la D.B.O. (demande biologique en oxygène).

SECURITE ET HOMOLOGATION :

- **DESOGERME NMI** est classé irritant (aux doses d'emploi, le produit est non classé).
- Non mutagène.
- Les composants de **DESOGERME NMI** sont dans la liste des produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. Après désinfection, rincer à l'eau claire le matériel devant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.
- HOMOLOGATION à 1% (N° 7700030 par le Ministère de l'Agriculture).
Matériels de transport et stockage (P.O.V.)
- Normes AFNOR : (1%) NFT 72 170 - 72 171
- *Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement CEE N°2092/91 modifié du 24 juin 1991.

MODE D'UTILISATION :

- Diluer **DESOGERME NMI** de 1 à 2 % dans l'eau potable (1 à 2 litres pour 100 litres d'eau).
- Utiliser en lavage, trempage, circulation, pulvérisation ou diffusion (atomist 1037) avec notre matériel adapté. Convient pour la désinfection des cuves, pressoirs, barriques, sols, murs, climatiseurs de chais, fouloirs, égrappoirs, chaînes d'embouteillage...
- Laisser agir de 15 à 45 minutes pour obtenir une efficacité optimale.
- Traitement algicide des cuves en bois (gonflage ou abreuvement) : 1L de produit pour 2000L d'eau.